

(Diffusé à l'entrée de la salle du conseil municipal de Mulhouse, le lundi 22 septembre 2014)

Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !

C'était promis, juré : une transparence totale allait désormais prévaloir sur la gestion municipale mulhousienne. L'adjoint aux finances s'y était engagé fermement et publiquement en avril dernier en annonçant qu'il allait piloter la création d'un « *observatoire de la transparence* ». Plus rien ne devait rester dans l'ombre, pas même les documents touchant au dossier sensible de la dette publique.

Un semestre après l'élection, il faut, hélas, observer que « *l'observatoire* » est mort-né.

Le CP68 a sollicité ces derniers mois plusieurs élu-e-s et responsables pour obtenir des précisions sur l'état de la dette, sur ses origines, sur sa structure, sur son évolution et sur l'identité des banques créancières. Des demandes ont été formulées par tracts, par pétitions, par lettres ouvertes, par l'intermédiaire d'une élue au conseil municipal, etc. [Des journaux se sont fait l'écho](#) de nos interpellations ([A un adjoint au maire](#) et [à un sénateur](#) mulhousiens, [à des députés alsaciens](#)). Sans effet.

En nous affirmant, oralement, qu'à Mulhouse tout est accessible par internet et que nous n'avions pas à mêler la presse à ça, M. l'adjoint aux finances et à la transparence estime sans doute nous avoir répondu. [La convocation de la Police](#), appelée pour nous déloger alors que nous propositions une pétition à des parents d'élèves (pétition sur les rythmes scolaires : « [Pour les jeunes contre la finance](#) »⁽¹⁾) fut une autre « réponse »...

Même des demandes banales n'aboutissent pas : nous n'avons pas encore obtenu le PV du dernier conseil municipal (séance du 23 juin). Et il paraît qu'il ne sera pas accessible par internet, mais simplement archivé à la bibliothèque municipale, comme les précédents. Quand on pense que des municipalités pas forcément connues pour le haut niveau de leurs pratiques démocratiques retransmettent depuis longtemps, en direct, par internet, l'intégralité des débats du conseil municipal, (avec vidéo immédiatement mis en ligne après le conseil), on mesure les progrès qui pourraient être faits - sans même toucher aux aspects sensibles - si M. l'adjoint à la transparence voulait bien redonner un tout petit peu de vie à son « *observatoire de la transparence* ».

Et s'il se décidait à lui insuffler une réelle vitalité, les effets pourraient être bien plus intéressants encore... Qui sait ?... Le maire pourrait finir par abandonner sa fâcheuse habitude de prendre les décisions les plus importantes hors de tout contrôle démocratique. Un reproche que même la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace (CRC) lui a fait en février 2012 quand elle souligne que « *la prise de conscience [s'agissant de la gestion de la dette] demeure incomplète et peu transparente. La délégation à l'exécutif demeure trop formelle. Elle autorise pratiquement tous les types de contrats et d'indexation et ne donne manifestement pas lieu à évaluation et information au conseil municipal* ».

Même si elle est légale, la délégation de pouvoir que le maire a encore une fois exigée en juin dernier « *en matière de gestion active de la dette pour 2014* » ne révèle pas seulement beaucoup de désinvolture à l'égard des conseillers municipaux et des citoyens mis hors circuit.



Elle soulève également des questions qui concernent directement le contribuable forcé de payer pour les bourdes et les résignations honteuses face aux banques.

Quand on voit que plus de 40 millions d'euros de « *nouveaux emprunts et dettes* » sont inscrits au budget primitif de 2014 sans plus de précision (ces 40 millions sont subitement devenus 45,3 millions en juin dernier (!?), alors qu'en 2013 le total des emprunts n'était que de 20 millions), on ne peut pas s'empêcher de se dire : quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !⁽²⁾ On peut craindre en effet le pire quand on se remémore ce que fut la gestion dite « *active* », mais ô combien calamiteuse, de la dette ces dernières années où les toxiques ont déjà fait pas mal



de dégâts budgétaires. Est-ce que le maire n'aurait pas l'intention de refinancer ces toxiques en catimini, sans rapport de forces, sans tenter la moindre offensive juridique ou politique, seul face aux banques délictueuses, en s'imaginant qu'il réussira mieux que dans le passé où son prédécesseur et tant d'« experts » de la finance se sont fait avoir ?

Va-t-il renégocier en 2014 comme il a renégocié en 2012 le swap RBS en faisant croire ensuite que tout s'est passé au mieux pour la ville, sans rien dire de clair devant son conseil municipal, ni sur les termes du refinancement, ni sur l'existence et le montant d'une soulte⁽³⁾, ni sur les frais bancaires de renégociation, ni sur l'identité et sur le rôle de la banque de contrepartie ?

Pour que nous en sachions un peu plus, faudra-t-il attendre la parution d'un nouveau rapport de la CRC d'Alsace ou d'un article du Canard Enchaîné⁽⁴⁾ ?!...

Le CP68

(Retrouvez toutes ses activités et les coordonnées du CP68 sur www.acontrecourant.org catégorie « *dette publique* »)

1) Une incohérence est à souligner, à Mulhouse comme ailleurs : tout en se plaignant de la baisse drastique des dotations de l'Etat aux collectivités locales, ces dernières pratiquent la même austérité. Pour les mêmes raisons : une priorité absolue est accordée aux exigences de la finance ; les budgets sociaux, [les jeunes](#), [les associations](#), [les services publics](#), etc, sont sacrifiés pour payer les intérêts et rembourser la dette. Pour cacher ces contradictions, l'Association des Maires de France (l'AMF) incite toutes les collectivités à voter une motion que le CP68 a détournée. **A lire ci-dessous.**

(2) [Adage que Martine Aubry a attribué à sa grand-mère](#) (!) pour apostropher son concurrent (F. Hollande) lors des primaires socialistes qui ont précédé l'élection présidentielle. Martine Aubry ne se doutait certainement pas, en 2012, à quel point l'histoire allait lui donner raison.

(3) La CRC a signalé qu'au 31 décembre 2010 le montant de la soulte (= surcoût de débouclage/remboursement/refinancement) pour ce RBS était de près d' 1 million d'euros pour un peu plus de 5 millions d'euros de capital restant dû. Et en 2012 ?

(4) Le « *Canard Enchaîné* » du 17 septembre 2014 évoque les toxiques de la SA « *Batigère* » à partir d'un rapport de la CLCV. Il se trouve que Mulhouse garantit une partie de la dette de « *Batigère* » (79 millions sur un total de 756 millions)... Dites, M. le maire, cet emprunt d'une durée de 39 ans et d'un montant de plus de 12 millions d'euros contracté par « *Batigère* » en 2007 auprès de Dexia Crédit Local pour l'opération Barbanègre, présenté à vos conseillers municipaux comme étant un emprunt à « *taux fixe* », est-ce qu'il ne serait pas, en réalité, un tantinet toxique ?... Comme d'autres emprunts de bailleurs sociaux que la ville a garantis ?...

L'Association des Maires de France (**AMF**) fait circuler depuis plusieurs semaines une proposition de motion (pour vote dans les conseils municipaux) qui, officiellement, vise à défendre les collectivités locales contre la baisse des dotations en provenance de l'Etat.

Pour souligner qu'il s'agit en réalité d'une motion/diversion qui vise à camoufler les enjeux et les responsabilités de la finance, nous publions ci-dessous une version « amendée » où le **CP68** s'est permis de se substituer à l'**AMF**, suivie de la vraie motion de l'**AMF** publiée sur son site et conseillée par l'**AMF du Haut-Rhin**.

Vous «appréciez» les différences !... (en rouge les parties amendées par le CP68)



(Modèle de) Motion d'approbation des propositions du CP68, et d'action pour contraindre les pouvoirs publics à renoncer à la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017 et qui donne priorité au capital financier qui, à travers le mécanisme des dettes publiques, accapare une part croissante des richesses créées, les concours de l'Etat pourraient être diminués :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- ce qui correspondrait à une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le CP68 a souhaité mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises et pour proposer une politique alternative. Le CP68, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, il n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation annoncée de 30% des dotations étatiques. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, le CP68 affirme clairement que les collectivités ne pourraient pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

On peut craindre que la seule alternative qu'envisage beaucoup de collectivités serait de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux, le secteur social et associatif et l'investissement, du fait des contraintes qui limiteraient leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de (ou l'intercommunalité de.....) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénaliserait à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et entraverait davantage encore le redressement des comptes publics.

En outre, la commune de (ou l'intercommunalité de...) estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités perdront de leur pertinence une fois que seront adoptés des objectifs clairs et une alternative politique conforme aux intérêts du plus grand nombre.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ... (ou l'intercommunalité de ...) retient la suggestion du CP68 d'économiser au moins une partie des moyens considérables actuellement gaspillés pour rembourser les intérêts et le capital des dettes des collectivités locales. Ce moratoire sélectif décidé rapidement permettra dans un premier temps de financer les activités et les biens socialement utiles les plus urgents.

En complément, la commune de ... (ou l'intercommunalité de ...) approuvent d'autres demandes du CP68 :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, auquel il est demandé d'adopter la même orientation politique et financière, qui, enfin, s'opposerait aux prédateurs de la finance,
- arrêt immédiat des transferts de charges et de responsabilités, et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales, et mise sur pied immédiate d'une banque publique d'investissement qui prêtera aux collectivités au taux zéro.

(Modèle de) Motion présentée sur le site de l'AMF

(et déjà copiée par beaucoup de communes) :

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de (ou l'intercommunalité de.....) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de (ou l'intercommunalité de...) estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ... (ou l'intercommunalité de ...) soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.